

L'agriculture biologique en plein essor sur Alès Agglomération...

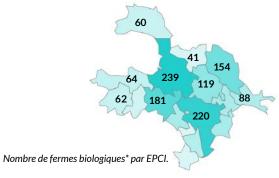


Le bio en quelques chiffres

V

Fermes bio

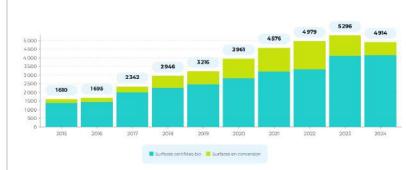
- 239 fermes bio: +78 fermes par an
- 38% est la part des fermes engagées en bio



- ➤ Alès Agglo 1er territoire du Gard en nombre de fermes bio.
- ➤ Le Gard est le 3éme département au niveau national en nombre de fermes engagées en agriculture biologique, avec 1 743 fermes, après le Gers et la Drôme.

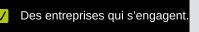
Surfaces en bio

- 4 914 ha: +339 ha par an
- 31% est la part des surfaces engagées en bio



- ➤ Alès se place au 4e rang départemental.
- ➤ Le Gard se place au 2éme rang régional.
- ➤ Les 3 communes ayant le plus de surfaces bio sont : Lézan, Martignargues, Tornac et Massillargues-Atuech.

De plus en plus d'opérateurs en bio ?





67 entreprises bio (+20%).



57 préparateurs bio (+21%).



32 distributeurs bio (+23%).



Alès Agglo, capitale du miel bio et 5e territoire apicole de France

- 4 228 ruches biologiques : soit 355 ruches bio par an
- ➤ Alès Agglo se classe au 1er rang départemental et au 5e rang national (derrière quatre EPCI de l'Ariège) en nombre de ruches bio.
- ➤ Alès Agglo permet au département du Gard de conserver sa 3^e position dans le classement national du nombre de ruches certifiées bio en France (avec plus de 9 500 ruches), derrière l'Ariège et les Bouches-du-Rhône.





Alès Agglo, seul territoire du Gard labellisé Territoire BIO Engagé*



Massillargues-Atuech: première commune du Gard à obtenir le label en novembre 2021, avec près de 85 % de sa Surface Agricole Utile (SAU) convertie en agriculture biologique niveau 3 (le plus élevé).



Tornac : deuxième commune du Gard labellisée fin 2022, avec plus de 62% de SAU en bio, également au niveau 3.



* Engagées en bio = certifiées bio + en conversion (1^{re} ou 2^e année).

* Pour obtenir le label "Territoire BIO Engagé", une commune doit répondre à deux critères qui témoignent de son engagement en faveur de l'agriculture biologique et de la transition écologique: Avoir atteint un pourcentage spécifique de la SAU (Surface Agricole Utile) en bio, ce pourcentage variant selon les régions. Et/ou avoir atteint un taux d'approvisionnement de plus de 22 % en produits bio dans la restauration collective.





